

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du mercredi 22 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BARBIER Roger, BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean-Michel, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, GAUTHERON Régis, GORDAT Gérard, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, MARECHAL Éric, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PIRET Jean, ROUX Didier, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : BICHET Jean-Yves et FORET François représentés par leur suppléant ; METROP Sonia, excusée.
BERTHIER Françoise donnant pouvoir à DUCERF Pierre ; DESBROSSES Angela donnant pouvoir à Gérard GORDAT ; FORGEAT Armand donnant pouvoir à RIBOULIN André, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert; PICHARD Fabienne donnant pouvoir à LALLEMENT Gérard ; SEURRE Fabienne donnant pouvoir à DESCOURS Céline.

Monsieur Gérard GORDAT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 26 mai 2016

Le compte-rendu du 26 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président dans la cadre de ses délégations d'attributions

N°	Objets	Fournisseurs	Montant HT
2016-010	Pose d'une porte acoustique – Service « école de musique »	Ets Laurent BONNET VENDENESSE LES CHAROLLES (71)	698.00 €
2016-011	Modification d'une porte en aluminium – Service « Ludothèque »	Ets COMTE –MARCELINO PARAY LE MONIAL (71)	948.18 €
2016-012	Acquisition d'une tondeuse et d'une débroussailleuse – Déchetterie de Vendennesse les Charolles	Ets COMTE ST BONNET DE VIEILLE VIGNE (71)	830.84 €
2016-013	Aménagement d'une salle d'archives – Bâtiment communautaire	Ets Laurent BONNET VENDENESSE LES CHAROLLES (71)	2 398.79 €
2016-014	Elagage d'un arbre implanté dans le jardin de la Halte Garderie de Palinges	Ets Gilles MARTIN ST LEGER LES PARAY (71)	2 770.00 €
2016-015	Acquisition d'une benne à gravats – Déchetterie St Bonnet de Joux	Sté G. GAILLARD BOIS LE ROI (27)	3 425.00 €
2016-016	Mission d'études géotechniques G2 pour construction Hôtel d'entreprises à Charolles	HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE FONTAINES (71)	3 900.00 €
2016-017	Mission de contrôle technique et Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour construction Hôtel d'entreprises à Charolles	SOCOTEC Construction Roanne ROANNE (42)	5 600.00 €

3. Pôle d'activités du Charolais - Compte Rendu annuel d'Activité à la collectivité Concédante (CRAC) au 31 décembre 2015

M. Gérard BURTIN, directeur de la SEMA Mâconnais – Val de Saône – Bourgogne du Sud présente le Compte-Rendu Annuel d'Activité à la collectivité Concédante (C.R.A.C) au 31/12/2015 relatif à la ZAC « Pôle d'activités du Charolais » élaboré par ses soins dans le cadre de ses missions prévues par la convention de concession

d'aménagement. Ce document, qui reprend notamment l'état d'avancement de l'opération, le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnel, doit être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

M. BURTIN rappelle que la convention de concession prend fin en juin 2020. Cependant, si l'opération n'est pas terminée, la convention pourra être prorogée par avenant, sous réserve de l'avis favorable du conseil communautaire.

M. BURTIN détaille les points suivants :

- Foncier : L'Etat est disposé à rétrocéder les parcelles situées le long de la RCEA d'une superficie de 4 853 m² au prix de 1€ le m². La procédure est en cours
- Voirie : Toute l'emprise de la voirie est en cours de numérotation cadastrale pour permettre sa rétrocession dans le domaine public de la Communauté de Communes du Charolais.
- Commercialisation : Les cessions réalisées au 31/12/2015 sont : Bois Durables de Bourgogne, Sivignon, Sibon, Terrier, Avia, Cortier, Thivent, SCI Thibap.
Diverses cessions sont en cours : clinique vétérinaire, Charol'Beton, transports BARNAUD, transports BREVET, Métallerie Cortier et Bois Durables de Bourgogne pour extension, ainsi que la Communauté de Communes pour hôtel d'entreprises.
Au 31/12/2015, il reste à commercialiser environ 140 357 m² y compris cessions en cours hors SCI des Vétérinaires et Transports Barnaud.
- Situation financière : Aucun emprunt n'est prévu cette année 2016.
- Subvention d'équilibre : Pour 2016, et comme chaque année, une subvention d'équilibre de 70 000 € a été inscrite au BP.

M. Gérald GORDAT salue le travail de M. Patrick BOUILLON, délégué à l'économie. Il note la bonne dynamique de ce pôle avec peu de terrains encore disponibles, si tous les projets en cours se concrétisent.

M. Gérald GORDAT fait le point sur l'étude menée par l'atelier du Triangle pour envisager l'aménagement des espaces depuis l'entrée du Pôle jusqu'à la Maison du Charolais. Cette étude est faite en commun par tous les partenaires pour envisager un aménagement homogène de toute la zone.

Suite à la demande de M. Christian BONNOT, M. Gérald GORDAT confirme que l'aire de repos envisagée vers le Pôle d'activités du Charolais est de la compétence de l'Etat.

Le CRAC au 31/12/2015 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

4. Hôtels d'entreprises

➤ Acquisition d'une parcelle sise ZAC Pôle d'activités du Charolais

M. Gérald GORDAT expose que dans le cadre du projet de construction de l'hôtel d'entreprises, la Communauté de Communes souhaite acheter un terrain de 5 000m² dans le Pôle d'activités du Charolais. Ce terrain, actuellement propriété de la SEMA71, société concessionnaire d'aménagement, est composé de 3 parcelles : 1 située sur la commune de Charolles (parcelle ZA 142, de 2a87) et 2 situées sur Vendennes-les-Charolles (parcelles A770 de 2a36 et A761p de 44a77). Le prix d'achat est fixé à 17 € HT le m².

L'ouverture de cet hôtel d'entreprises est prévue pour l'été 2017.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire approuve l'acquisition de cette parcelle de 5000 m² et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette décision.

➤ **Intention d'acquérir un local pour le projet de St Bonnet de Joux**

M. Gérald GORDAT rappelle que le projet de construction de l'hôtel d'entreprises à Saint Bonnet de Joux, s'articule autour de la réhabilitation d'un local artisanal existant.

Il expose que le propriétaire d'un garage, sis 235 route de Généralard à St Bonnet de Joux, souhaite développer son activité et vendre son atelier d'une superficie d'environ 200m². Le prix de vente est de 47 000 €.

Ce local, en bon état, représente un potentiel certain pour la Communauté de Communes du fait, d'une part, de son emplacement à proximité du bourg, et d'autre part, de la superficie du local qui permettrait la réalisation de 2 ou 3 modules.

Afin de finaliser son projet de développement, le propriétaire du local sollicite une promesse d'achat.

En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président est autorisé à signer une promesse d'achat de ces bâtiments, avec les propriétaires M. MERLE et la SARL Garage du Stade. L'acquisition définitive est à envisager fin 2016 - début 2017.

Par ailleurs, M. Gérald GORDAT fait le point des contacts avec la Mairie de Palinges, sur le projet d'implantation d'une telle structure à Palinges. Un courrier a été envoyé au Maire pour lui demander de revenir vers la communauté de communes quand la commune sera prête à étudier ce dossier.

5. Convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz - Autorisation de signature de l'acte authentique

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Provins, une canalisation de gaz naturel a été posée sur la parcelle AC24 sise rue des Provins, propriété de la Communauté de Communes du Charolais.

La convention de servitudes de passage pour cet ouvrage de distribution publique de gaz, conclue le 12 mai 2016, doit être réitérée par acte authentique devant notaire. Les frais dudit acte seront intégralement supportés par GRDF.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir dans le cadre de la convention de servitudes applicables aux ouvrages de distribution publique de gaz, et tous autres documents afférents à ce dossier.

6. Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule frigorifique pour le service portage repas – secteur St Bonnet de Joux

Mme Josiane CORNELOUP rappelle la décision de racheter le véhicule de la société INFOCOM pour le portage de repas du secteur de Saint Bonnet de Joux pour un montant de 8 075 € TTC, afin d'assurer la continuité de ce service.

Ce véhicule sera de nouveau mis à disposition à titre gratuit au profit de l'association « Bien vieillir en Val de Joux », qui effectue le portage des repas. En conséquence, il convient de conclure une convention de mise à disposition du véhicule au profit de cette association. Elle prendra effet le 25 juin 2016, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Il est noté que les frais d'entretien et/ou de réparation sont à la charge de l'association. De même, l'association remboursera à la Communauté de Communes les frais d'assurances.

A l'unanimité, Monsieur le Président est autorisé à conclure une convention de mise à disposition du véhicule à titre gracieux avec l'association « Bien Vieillir en Val de Joux ».

7. Avis sur projet de périmètre - Fusion des communautés de communes de Paray Le Monial, Digoin Val de Loire, et du Charolais, Extension à la commune de Le Rousset-Marizy

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 10 voix contre – 7 abstentions – 29 voix pour, émet un avis favorable au périmètre de la future communauté de communes, issue de de la fusion des communautés de communes de Paray Le Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais et l'extension à la Commune de Le Rousset-Marizy, comprenant à compter du 1er janvier 2017, les communes suivantes : Ballore, Baron, Beaubery, Champlecly, Changy, Charolles, Chassenard (département 03), Coulanges (département 03), Digoin, Fontenay, Grandvaux, Hautefond, L'Hôpital le Mercier, Lugny les Charolles, La Motte Saint Jean, Les Guerreux, Marcilly la Gueurce, Martigny le Comte, Molinet (département 03), Mornay, Nochize, Oudry, Ozolles, Palinges, Paray le Monial, Poisson, Prizy, Le Rousset-Marizy, Saint Agnan, Saint Aubin en Charolais, Saint Bonnet de Joux, Saint Bonnet de Vieille Vigne, Saint Julien de Civry, Saint Léger les Paray, Saint Vincent Bragny, Saint Yan, Suin, Varennes Saint Germain, Vaudebarrier, Vendennes les Charolles, Versaugues, Viry, Vitry en Charolais, Volesvres.

8. Admission en non-valeurs de titres sur les différents budgets de la collectivité et Décision modificative n°1 portant virement de crédits – Budget annexe SPANC

Monsieur le Président expose que le comptable de la collectivité a adressé, en date du 31 mars 2016, la liste des titres émis sur les exercices antérieurs et les différents budgets de la collectivité et dont le recouvrement paraît définitivement compromis.

Il demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables sur les différents budgets, soit :

- Budget principal : 2 pièces pour un montant de 47,45 €,
- Budget SPANC : 10 pièces pour un montant de 686,28 €,
- Budget Déchets Ménagers : 65 pièces pour un montant de 4 468,25 €.

Afin de retracer en comptabilité ces admissions en non-valeur, un mandat sera émis à l'article 6541 sur chacun des budgets. En conséquence, une décision modificative au budget annexe SPANC est nécessaire pour abonder le chapitre 65.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la prononciation de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables précitées, et décide d'effectuer les virements crédits suivants - Budget annexe « SPANC » - année 2016 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6541 : Créances admissibles en non-valeur		+ 400 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		+ 400 €
D-6066 : Carburant	- 400 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- 400 €	

9. Accueil de loisirs sans hébergement - Recours à un vacataire en formation BAFA

M. Jean PIRET expose que, dans le cadre de ses missions, le service jeunesse organise des activités de loisirs. En vue de renforcer l'équipe, il propose de recourir au recrutement d'un vacataire en formation BAFA pour assurer l'encadrement et les animations estivales de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Il propose de fixer la rémunération de ces interventions BAFA à hauteur de 10 € par demi-journée.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire, émet un avis favorable à ces propositions.

10. Création d'un poste d'agent de déchetterie dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Le Contrat Unique d'Insertion d'un gardien de la déchetterie de Charolles arrive à échéance le 30/06/2016.

Après avoir pris contact avec les services de Pôle emploi, la Communauté de Communes du Charolais a la possibilité de recourir à un nouveau CUI pour assurer les fonctions d'agent polyvalent de déchetterie à Charolles, dans les conditions suivantes : 20 heures hebdomadaires pour une période de 12 mois. Un nouvel agent sera recruté pour assurer ces fonctions.

A l'unanimité, le conseil communautaire émet un avis favorable à la création d'un emploi d'agent polyvalent de déchetterie dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi ». La durée de travail est fixée à 20 heures hebdomadaires.

11. Informations et questions diverses

*** Fusion**

M. Noël PALLOT fait part aux membres présents que de nombreux documents relatifs à la fusion leur ont été transmis par mail.

Une réunion à l'encontre de tous les maires de la future CdeC est organisée le mercredi 29 juin 2016 à 20 heures à la RPA. Lors de cette réunion, il sera notamment présenté les travaux réalisés sur les compétences.

*** Très Haut Débit**

M. Patrick BOUILLON rappelle l'inauguration des travaux de montée en débit qui aura lieu à Lugny Les Charolles le mercredi 29 juin à 18h30.

*** SMAAA – Contrat territorial**

M. Daniel BERAUD fait part de la signature du contrat territorial de l'Arconce le mercredi 29 juin à 15 heures à Changy.

*** Voirie**

M. Christian LAROCHE informe :

- Les intempéries ont décalé la programmation des travaux de voirie. Parmi ceux réalisés, certains doivent être repris. Afin de permettre aux communes de prendre les arrêtés de circulation, il a été demandé à DE GATA de prévenir plus en amont les communes des interventions.
- Les travaux de purge ont aussi été suspendus et reprendront la semaine prochaine.
- Le marquage a aussi été refait sur certaines communes car il s'est effacé à cause des pluies. Le marquage de la zone Nord sera refait d'ici fin juin.
- Des constats sur des manquements de signalisation ont été observés et ont été remontés aux entreprises. Il est rappelé que ces obligations de signalisation incombent aux entreprises.
- Des soucis existent avec des référents voirie de certaines communes. Un rappel sera fait prochainement sur les chaînes de décisions et de suivis. M. LAROCHE rappelle que les référents voirie ne peuvent pas prendre d'initiative directe avec les entreprises. M. Stéphane LARDET, qui assure le suivi des travaux, est l'interlocuteur unique et doit être informé de tout ce qui ne va pas.
- Le montant des devis atteint le montant de l'enveloppe attribuée. Il est rappelé que l'enveloppe ne sera pas revalorisée.

Le prochain conseil est fixé au mardi 12 juillet.

Levée de séance à 21h20.